



Le Directeur Général

N.I.: A0707219F

N° 01/ /DGI/DG/DGBSG/MY/2014

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE N° 001/DG/DGI/MY/2014
RELATIF A L'ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LE DEUXIEME
CENTRE DES IMPOTS DE KINSHASA

1. Le présent Avis d'Appel public à candidature fait suite au Plan de Passation des Marchés de la Direction Générale des Impôts « DGI », paru dans le site internet de l'ARMP en 2014.
2. La Direction Générale des Impôts dispose de ses fonds d'investissement et a l'intention d'affecter une partie de ces fonds à l'acquisition d'un terrain pour ériger le bâtiment devant abriter le deuxième Centre des Impôts de Kinshasa.
3. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres précédée d'une pré qualification et ouverte à tous les candidats éligibles et pré-qualifiés.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir les informations auprès du Secrétaire Permanent de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics de la Direction Générale des Impôts situé au quatrième étage, local 4.06 de l'Immeuble de l'Hôtel des Impôts, sis croisement des avenues des Marais et Haut-Congo n° 32 dans la Commune de la GOMBE, et prendre connaissance des documents de pré-qualification à l'adresse susmentionnée de 9 heures à 15 heures précises (T.U+1) du lundi au vendredi.
5. Les exigences en matière de qualification sont :

1°. Conditions d'ordre technique

- Le terrain doit se situer dans la Commune de LIMETE ;
- Le terrain doit être urbanisé et non accidenté ;
- Le terrain doit se situer le long ou à proximité des grandes artères dans les quartiers résidentiel ou industriel, avec facilité d'accès ;
- Le terrain doit avoir une dimension d'au moins 40 m sur 40 m ;
- Le terrain peut abriter une maison à l'intérieur.

.../...

